

Membres en exercice	11
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	

COMMUNE DE MARVAL

Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal du
7 mai 2026

Délibération n° 34/2026

Portant sur le choix de l'entreprise pour les travaux
de réfection de voirie à la Lisonne

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 7 mai 2026 à 20h, selon convocation en date du 30 avril 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Pierre FERLAND étant secrétaire de séance.

Présents : Fabienne AUDIBERT - Dominique BERTRAND – Adrien COUSSY – Régis de SOLMS – Jacques FAURIOT – Pierre FERLAND – Anne Louise LAURENT - Marie LINET – Kévin NYLAND – Vicky PRÉCIGOUT

Absente sans donner pouvoir : Édith LÉGER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de la voirie à la Lisonne.

Pour cela, trois entreprises ont été consultées et ont remis chacune un devis :

- E-T-P-B- BONNEFOND & Cie pour un montant HT de 19.958,81 €
- SAS HARDY TP pour un montant HT de 16.200,00 €
- SARL Michel SARDIN pour un montant HT de 16.779,20 €

La commission voirie s'est réunie et propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de SAS HARDY TP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- retenir l'offre de SAS HARDY TP pour un montant hors taxe de 16.200,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces travaux.

Pierre FERLAND
Secrétaire de séance



Fait à MARVAL, le 7 mai 2026
Régis de SOLMS,
Maire


